



Salaire, pouvoir d'achat, promotion Le 29 janvier exigeons la réponse à nos revendications

Depuis plusieurs années la CGT conteste la politique de l'entreprise basée sur le tout financier et la rente aux actionnaires, en 2008 ce sont 20 500€ par salarié qui ont été versés aux actionnaires au détriment de la rémunération de la force de travail.

Ces 15 dernières années le coût horaire du travail moyen a augmenté en moyenne de 1,7% alors que la productivité notamment dans le groupe France Télécom a explosé.

La politique d'individualisation des salariés fait des dégâts sur notre pouvoir d'achat et nos salaires : le résultat de la généralisation des augmentations individuelles pour tous les salariés cadres et non cadres, c'est le salaire fixe qui ne suit plus le cours de la vie avec !

- avec comme première conséquence, le niveau général des salaires qui baisse,
- et comme deuxième conséquence les qualifications acquises n'entraînent plus une reconnaissance salariale ou une promotion.

Cela doit changer et vite, il faut revoir le partage des richesses, les moyens existent pour cela :

La santé financière du groupe avec une augmentation de 3,4% du chiffre d'affaire en 2008 doit permettre de répondre aux revendications des salariés sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail, service rendu et de les protéger de la crise.

Il faut arrêter les réorganisations : le seul véritable objectif du groupe France Télécom est de pousser au départ. Supprimer des emplois à tour de bras et déstabiliser les salariés n'a jamais constitué une véritable stratégie de développement, ni un gage pour l'avenir d'une entreprise.

Il faut revaloriser les salaires : c'est-à-dire revaloriser l'ensemble des grilles de salaires pour rehausser tous les niveaux de qualifications sur la base d'un salaire minimum à 1600€ bruts :

- **niveau Bep / Cap** : 1,2 fois le salaire minimum de première embauche sans qualification (SMIC), **soit 1 920 € brut** ;
- **niveau Bac** : 1,4 fois le salaire minimum, **soit 2240 € brut** ;
- **niveau Bts / Deug / Dut** : 1,6 fois le salaire minimum, **soit 2560€ brut** ;
- **niveau Licence / Maîtrise** : 1,8 fois le salaire minimum, **soit 2880€ brut** ;
- **niveau Bac + 5 / Ingénieur** : 2 fois le salaire minimum, **soit : 3200€ brut** ;

A partir de ces niveaux, toutes les grilles et tous les seuils doivent être revalorisés, les carrières améliorées et les promotions accrues.

Ces revalorisations salariales doivent aussi s'accompagner :

- de l'attribution d'un 13^{ème} mois à tous les salariés du groupe et pour 2008 et 2009 l'attribution immédiate d'une prime équivalente à un mois de salaire
- et une participation de l'employeur dans le groupe pour les cotisations mutuelle et prévoyance santé de l'ensemble des salariés.

La CGT ne laissera pas la direction utiliser le contexte de la crise pour se dédouaner et refuser d'augmenter les salaires.

Augmenter les salaires, c'est bon pour la consommation, c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour l'économie.

Comme l'ensemble des salariés dans le monde, les salariés du groupe France Télécom ne doivent pas être les victimes de la crise, **le 29 janvier il est nécessaire de se mobiliser, d'agir, de participer massivement**

aux manifestations pour peser lourd sur les négociations à venir et contraindre directions et gouvernement à répondre à l'ensemble des besoins.

D'autres choix s'imposent.

La Cgt propose dans tous les services de signer massivement la motion pétition pour exiger l'ouverture de négociations salariales à partir des revendications des personnels :


Les salariés dedemandent que les revendications suivantes soient prises en compte lors des négociations salariales.

- Une revalorisation générale des salaires de toutes et de tous à un niveau qui permette à la fois de rattraper le pouvoir d'achat perdu et d'y apporter une amélioration à la hauteur des besoins,
- La revalorisation des primes, du CFT, des indemnités et des budgets sociaux,
- Au vu des résultats, l'attribution d'une prime correspondant à un mois de salaire pour tous les salariés du Groupe, dans le monde entier, en reconnaissance des efforts incessants,
- La participation minimum de 60% de l'employeur sur la prévoyance,
- De nouvelles grilles de salaire, mensualisées, basées sur une progression régulière et garantie, la reconnaissance des qualifications et des diplômes avec pour base le SMIC à 1600€ brut,
- Des mesures de rattrapage salarial pour tous les cadres dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité Sociale (2682 euros bruts/mois),
- Le 13ème mois minimum,
- Toute promotion doit se traduire par une augmentation réelle de salaire,
- Tout acte de formation doit être reconnu,
- Une prise en compte de l'évolution des métiers dans les qualifications,
- Des mesures financières pour une réelle égalité professionnelle,
- La suppression de l'article faisant référence à l'intégration des parts variables dans les minima. Pour la CGT les éléments variables de la rémunération ne doivent pas entrer dans le calcul des minima qui doivent être une garantie de salaire fixe et mensuel,
- la progression des seuils de minima tous les 2 ans sur 20 ans.

Le 22 janvier 2009, donnons du poids et de la voix à nos revendications Votons CGT

**Avec toutes les professions
et à l'appui de l'appel unitaire à France Télécom/Orange
soyons nombreux à participer à la journée nationale de grèves et
de manifestations le 29 janvier**

**Pour défendre vos droits, pour en gagner de nouveaux :
« syndiquez-vous efficace »**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT 

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profes.)

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

.....



Montreuil, le 13 janvier 2009